

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 septembre 2014**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Pierre  
DOUCEN**

**N° 2 DEE 14.7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 08/10/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2014 (accusé de réception du 06/10/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention Ville-Divskouarn pour l'éveil au breton au multi-accueil des petits moussets  
et dans les ateliers du relais parents assistantes maternelles**

**La convention porte sur la mise en place d'ateliers d'éveil à la langue bretonne pour les enfants accueillis par le service petite enfance de la ville de Quimper. Cette prestation est confiée à l'association Divskouarn qui en assure la coordination et le suivi. Le budget de ce projet est de 930 euros pour chaque action.**

\*\*\*

L'initiation au breton pour les tout-petits a débuté au multi-accueil des Petits Moussets en septembre 2010 dans le cadre de la charte divskouarn signée par la ville en novembre 2010.

La charte Divskouarn a pour but de :

- promouvoir la mise en place de projets bilingues dans les lieux d'accueil de la petite enfance ;
- permettre l'intégration la plus large possible des initiatives en faveur du breton dans un réseau facilitant le partage d'expériences ;
- caractériser et rendre lisibles les initiatives portant sur l'utilisation du breton dans les lieux d'accueil ;
- contribuer à assurer la permanence et la durabilité des projets dans les structures.

Les ateliers d'éveil permettent aux enfants de découvrir la langue bretonne de façon ludique et de les inscrire dans l'identité culturelle du territoire dans lequel ils habitent.

L'animation des séances est assurée par un professionnel de l'association Mervent. 30 séances d'une heure sont programmées entre septembre 2014 et juin 2015 au tarif de 31€ par séance soit pour les 30 séances : 930 €.

Les 2 conventions pour l'année scolaire 2014-2015 portent, pour l'une, sur la poursuite des séances d'initiation pour les enfants du multi-accueil « Les Petits Mousles » et pour l'autre, sur la mise en place d'ateliers dans le cadre des activités à destination des enfants en assistantes maternelles du relais parents assistantes maternelles.

L'adhésion à l'association est d'un montant annuel de 30 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions avec l'association Divskouarn ;
- 2 - d'adhérer à l'association.

Le maire,

Ludovic JOLIVET